

MAIRIE
DE
**St Léger-sur-
Roanne**
LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

**ARRETE
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint Léger-sur-Roanne**

Le Maire de la Commune de Saint Léger-sur-Roanne

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

VU le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

VU le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

VU la demande de l'entreprise EUROVIA, représentée par Madame AGBO Cécilia, en date du 08 octobre 2021, pour des travaux pour le compte d'Orange (remplacement d'une trappe France Télécom),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux au « 129 allée de la Bûche ».

Objet :

**REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION :**

*Stationnement interdit
Chaussée rétrécie
Trottoir neutralisé*

129 allée de la Bûche

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera rétrécie, le trottoir sera neutralisé et le stationnement interdit au 129 allée de la Bûche, durant la période de l'exécution des travaux (**du 18 octobre au 12 novembre 2021**).

L'intervention se fera sur deux jours sur la durée déterminée.

ARTICLE 2 : L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint Léger-Sur-Roanne, et l'Entreprise EUROVIA, sont chargés de l'exécution de présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 08 octobre 2021

Le Maire,

Marie-Christine BRAVO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202533-20211008-ARRETE202155-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

